

## "La Haute Autorité de la CECA explore toutes les possibilités du traité pour surmonter la crise" dans Communauté européenne (Novembre 1966)

**Légende:** En novembre 1966, le mensuel Communauté européenne se penche sur les causes de la crise de la sidérurgie européenne et sur les moyens mis en oeuvre par la Haute Autorité de la CECA pour y remédier.

**Source:** Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Novembre 1966, n° 11; 10e année. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes.

**Copyright:** Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"la\\_haute\\_autorite\\_de\\_la\\_ceca\\_explore\\_toutes\\_les\\_possibilites\\_du\\_traite\\_pour\\_surmonter\\_la\\_crise"\\_dans\\_communaute\\_europeenne\\_novembre\\_1966-fr-10f0beca-a4a9-4f57-89ab-e75d7f20433f.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/09/2012

## La Haute Autorité de la C.E.C.A explore toutes les possibilités du traité pour surmonter la crise

Dans deux mois s'achèvera, pour la sidérurgie de la Communauté, l'année la plus dure depuis l'ouverture du Marché Commun de l'acier en 1953. Les perspectives n'étant pas meilleures pour 1967, la Haute Autorité cherche d'urgence les solutions qui pourraient apporter une nouvelle politique commune pour l'acier.

Avec des capacités de production excédentaires et des prix extrêmement bas, le problème est de redresser une situation que les auteurs du traité de la C.E.C.A., en 1951, n'avaient à peu près pas envisagée. Le danger de mesures strictement nationales ne peut pas être écarté. En France et en Allemagne, des plans nationaux ont été mis sur pied et, si des solutions communautaires s'avèrent impossibles, cet exemple ne peut manquer d'être suivi dans les autres pays.

Le Marché Commun de l'acier, qui fonctionne depuis 1953, pourrait être sérieusement ébranlé et même disloqué par une série de mesures nationales, régionales et locales divergentes.

La Haute Autorité est consciente que les erreurs et les faiblesses du passé, particulièrement celles qui ont caractérisé la période entre les deux guerres, ne peuvent être évitées que si l'on se met d'accord sur des mesures communautaires qui puissent apporter une solution à long terme. Sur ce point, la Haute Autorité est assurée de la compréhension et du concours de l'ensemble de la profession sidérurgique.

### Superproduction d'acier dans le monde

La cause principale de la crise est bien connue. La nouvelle technologie de l'acier offre des possibilités de productivité inconnues jusqu'à présent. Les hauts fourneaux, convertisseurs, laminoirs ont atteint les très grandes dimensions qui permettent des productions de masse. Quant aux outils anciens, ils sont utilisés avec des rendements accrus. Les capacités de production ont donc connu des développements considérables au cours des dernières années. De 1955 à 1960, années pendant lesquelles la production était encore insuffisante, l'augmentation moyenne annuelle s'établit à 4,2 millions de tonnes. De 1960 à 1965, elle s'élevait à 5,2 millions et dans l'avenir pour les cinq années, de 1965 à 1970, bien que les développements soient volontairement limités, elle atteindra encore 3,6 millions de tonnes.

Contrastant avec ce développement rapide des possibilités de production, la demande d'acier progresse beaucoup plus lentement. Sur le marché intérieur, 3 millions en moyenne par an de 1955 à 1960, seulement 2,8 millions de 1960 à 1965, et 2,6 millions de 1965 à 1970.

Ce ralentissement tient en partie aux progrès qui permettent d'obtenir les mêmes résultats de résistance et de durée avec des aciers allégés. Il est sans doute dû aussi, dans une faible mesure, à la place prise par d'autres matériaux tels que les plastiques, le ciment, le béton. Il est aussi le reflet d'un ralentissement dans la croissance d'industries traditionnellement consommatrices d'acier.

Mais les capacités de production excédentaires ne sont pas un phénomène limité à la Communauté. Dans le monde entier, les sidérurgies nouvelles sont nées et ont grandi plus vite que les possibilités d'absorption des marchés. Les capacités excédentaires, inemployées, étaient estimées à 62 millions de tonnes de laminés, en 1965, année où la production mondiale d'acier brut atteignait 445 millions de tonnes.

### Un niveau de prix trop bas

Malgré une concurrence très vive, les industries de la C.E.C.A. ont réussi à exporter dans le monde, en 1965, le tonnage record de 18,9 millions de tonnes; mais sur ce marché mondial, déprimé depuis plusieurs années par les surplus, les prix sont tombés à un niveau très bas. A cela s'ajoute le fait que les producteurs d'acier de la C.E.C.A. n'ont pas, comme beaucoup de leurs concurrents, la possibilité de compenser des prix faibles à l'exportation par des prix bien supérieurs sur le marché intérieur.

Les prix des barèmes les plus bas dans la Communauté ne sont supérieurs aux prix à l'exportation que de

quelques dollars. Pour presque tous les produits les prix de la C.E.C.A. sont plus bas que ceux de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Si l'on examine l'évolution depuis 1953, sur une assez longue période, on constate que le prix de l'acier a monté de 44 % en Grande-Bretagne, 40 % aux U.S.A. et qu'il a baissé de 4 % dans la C.E.C.A.

### **Les travaux de la Haute Autorité**

En septembre dernier, la Haute Autorité a constitué deux groupes spéciaux d'études : l'un pour examiner le marché de l'acier sous tous ses aspects, l'autre pour étudier le problème spécifique du prix du charbon à coke.

Le travail du premier groupe, actuellement terminé, est en discussion devant la Haute Autorité. Il met en lumière le très grave danger de l'insuffisance des recettes par rapport aux charges financières et aux investissements nécessaires et constate que la baisse des recettes tient à la concurrence qui s'exerce sur le marché intérieur.

Le groupe de travail envisage en conséquence des mesures à court, à moyen et à long terme qui pourraient influencer sur la production. Des propositions en ce sens seront discutées au prochain Conseil de ministres de la C.E.C.A. à Luxembourg, le 22 novembre.

Le second groupe de travail a fait porter ses études sur les disparités qui existent entre les entreprises sidérurgiques de la Communauté dans leur approvisionnement en coke. On sait en effet que dans certains pays, en Italie et aux Pays-Bas, le charbon à coke importé, à bas prix et en grandes quantités des États-Unis, réduit fortement le prix de revient de la fonte par rapport à d'autres pays, comme l'Allemagne où la sidérurgie consomme les charbons nationaux d'un prix plus élevé.

Des propositions de la Haute Autorité qui comportaient la création d'un fonds communautaire destiné à subventionner les échanges de charbon à coke dans la Communauté n'ont pas reçu, en juillet dernier, l'approbation nécessaire du Conseil de ministres. Pour ces mesures, qui ne sont pas prévues au Traité, la Haute Autorité est limitée dans son action par l'obligation d'un avis conforme au Conseil, donné à l'unanimité.

Le groupe de travail, composé de membres de la Haute Autorité, s'est rendu dans les capitales de la Communauté où il a rencontré les ministres responsables. Il en a rapporté des informations qui aideront la Haute Autorité à formuler des propositions.

### **La fusion retardée ?**

Mais un nouveau délai dans la fusion des trois Communautés risque de retarder du même coup les modifications prévues au traité de la C.E.C.A. qui auraient aidé à surmonter la crise. Ce traité, privé de toutes dispositions permettant une politique commune à l'égard des pays tiers, reste inadapté à la situation présente. Tel qu'il est néanmoins, la Haute Autorité ne manquera pas d'en explorer toutes les possibilités pour surmonter les difficultés présentes.